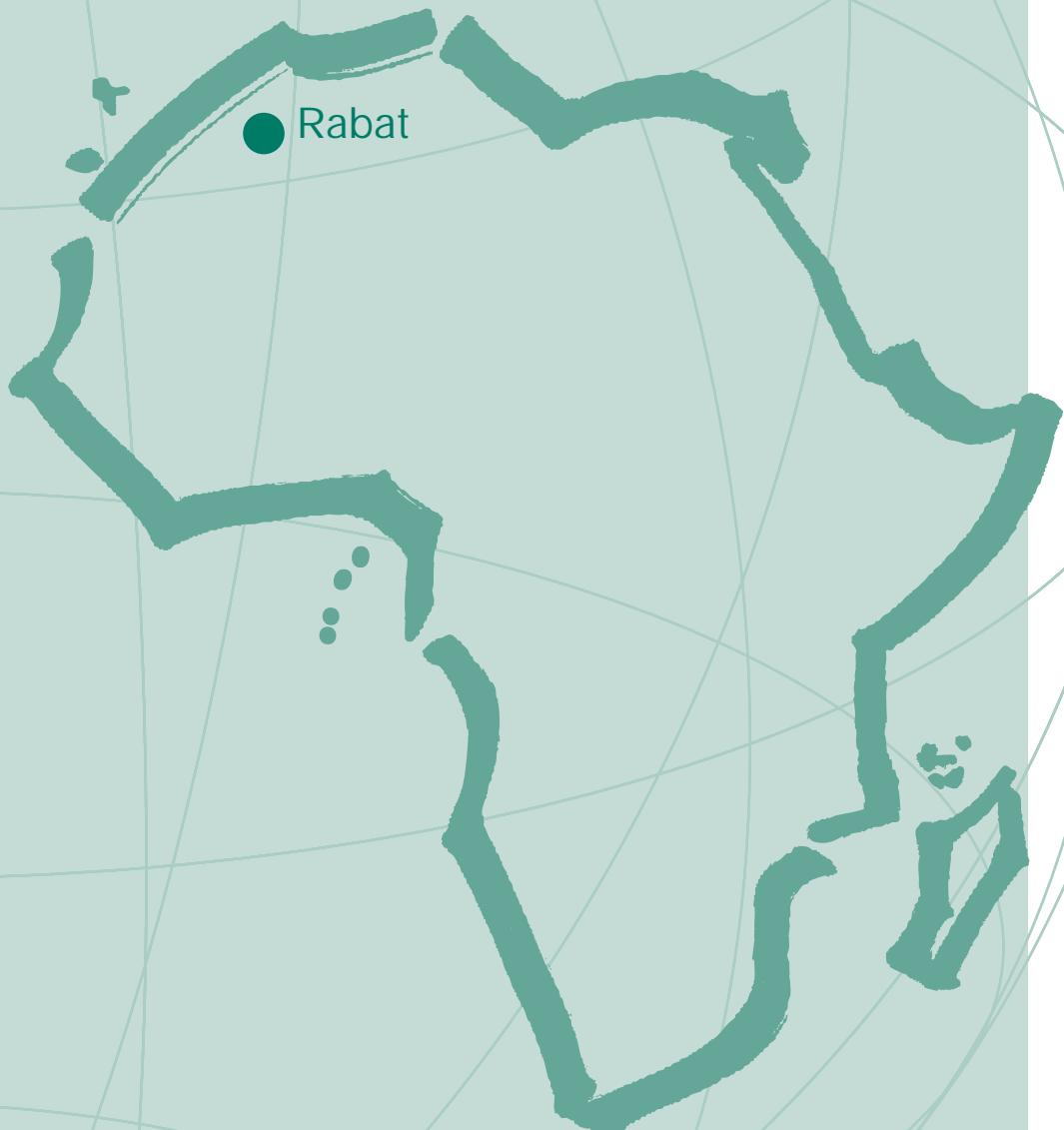


# Maroc

## Maroc



### chiffres clés

- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 447
- Population en milliers (2002) : 30 072
- PIB par habitant en dollars (2002) : 1 200
- Espérance de vie (1995-2000) : 68.7
- Taux d'analphabétisme (2002) : 49.3



# Maroc

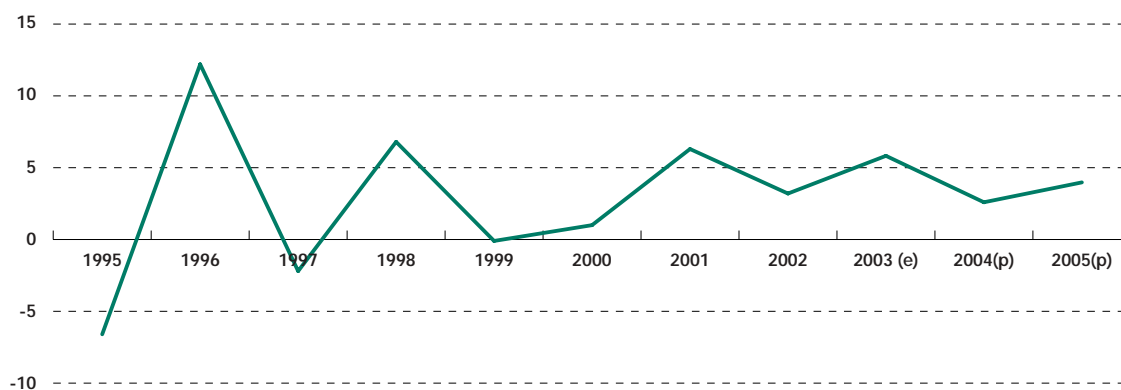
LES AUTORITÉS MAROCAINES ont poursuivi ces dernières années des politiques visant à consolider la stabilité du cadre macro-économique et à renforcer la croissance. Ces politiques ont permis à l'économie marocaine d'enregistrer quelques avancées en portant la croissance réelle à une moyenne de 3.5 pour cent sur la période 2000-02 contre 1.4 pour cent sur 1990-95. En 2003, la croissance a été estimée à 5.8 pour cent et les prévisions permettent d'espérer une croissance de 2.6 pour cent en 2004 et 4 pour cent en 2005. Toutefois, la croissance marocaine est très erratique car elle reste étroitement dépendante du secteur agricole, malgré les efforts entrepris par le gouvernement pour stabiliser les performances de ce secteur et les rendre moins vulnérables aux aléas climatiques. La croissance s'est accompagnée d'une relative amélioration du cadre macro-économique

illustrée par une baisse du taux d'endettement, ramené à 35.7 pour cent du PIB en 2002, et par un maintien de l'inflation en dessous de 3 pour cent (2.8 pour cent en 2002). Le taux d'inflation a continué à baisser en 2003 mais devrait remonter en 2004 et 2005.

**Le gouvernement marocain est déterminé à mettre en œuvre une nouvelle génération de réformes institutionnelles et structurelles.**

La situation des finances publiques a été tributaire ces deux dernières années des produits de la privatisation et continuera à l'être dans un contexte budgétaire où l'État doit concilier une baisse des recettes, découlant du démantèlement tarifaire décidé dans le cadre de l'établissement de la zone de libre-échange avec l'Union européenne, et une demande de plus en plus exigeante dans les différents secteurs sociaux. Satisfaire cette

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume

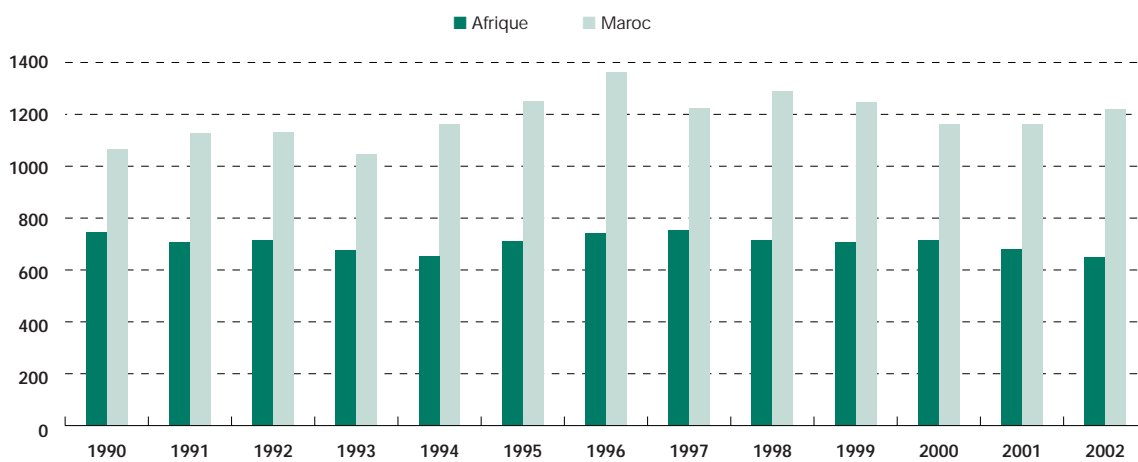


Source : Données de la Direction de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

demande s'impose d'autant plus que beaucoup d'efforts restent à faire dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre les disparités sociales et régionales, pour contenir une pauvreté dont l'incidence a augmenté de 6 points de pourcentage au cours des années 1990. C'est pour consolider les acquis réalisés que le gouvernement marocain est déterminé à mettre

en œuvre ce qu'il considère comme une nouvelle génération de réformes axées sur les aspects institutionnels et structurels, à même de promouvoir davantage l'initiative privée, d'améliorer la productivité et la compétitivité et d'assurer une croissance plus élevée et durable capable de réaliser un « développement social intégral ».

Figure 2 - PIB par habitant au Maroc et en Afrique (en dollars courants)



Source : FMI.

## Développements économiques récents

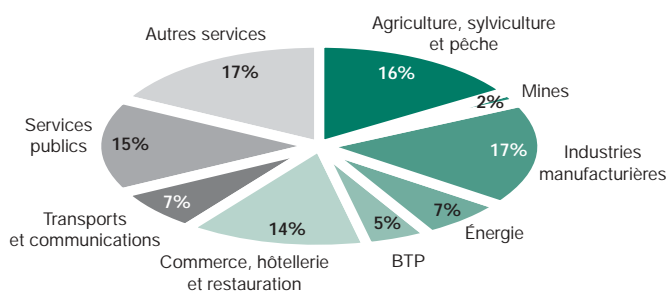
En 2002, le ralentissement de la croissance ne s'explique pas uniquement par les aléas subis par le secteur agricole, contrairement aux autres épisodes récents de ralentissement économique. Il est associé au contraire à un net ralentissement du PIB hors agriculture qui a crû de 2.8 pour cent seulement (contre 3.6 pour cent en 2001) du fait d'un ralentissement de l'activité industrielle, ainsi que des effets de la conjoncture économique internationale et des risques d'attentats terroristes sur le secteur touristique.

Malgré une croissance de l'ordre de 5.6 pour cent en 2002, le secteur primaire n'a pas réédité sa performance remarquable de 2001, qui était une année de rattrapage après de faibles récoltes en 2000. Cette décélération de la croissance du secteur agricole aurait pu être plus importante, n'eût été le bon comportement de certaines activités telles que la production céréalière (+14.8 pour cent), les agrumes (+16.6 pour cent), les légumineuses (+46.25 pour cent) et les cultures maraîchères (+14.5 pour cent). Le sous-secteur de l'élevage a connu aussi de bonnes performances, grâce au soutien public dont il a profité (approvisionnement en aliments de bétail subventionnés afin de combler le déficit fourrager et poursuite des mesures de protection sanitaire). En revanche, la production halieutique a baissé de 12.8 pour cent en 2002.

Le Maroc a poursuivi ses efforts d'extension et de réhabilitation des périmètres irrigués visant à stabiliser la production agricole et à la rendre moins vulnérable aux aléas climatiques. Le renforcement du programme national pour la promotion de l'irrigation localisée devrait également contribuer à assurer une utilisation plus efficace des ressources hydriques. Dans le même ordre d'idées, afin d'améliorer les revenus dans les zones défavorisées, les autorités marocaines ont reconduit et dynamisé le projet de développement rural dans les zones montagneuses de la province du Haouz (portant sur une superficie de 239 200 hectares pour une population de 118 000 habitants) et le projet de développement rural intégré de la région de Taourirt-Tafoughalt (portant sur une superficie de 646 000 hectares). Par ailleurs, le gouvernement continue à accorder une attention particulière à la préservation des ressources forestières en tant que ressource environnementale. Cette attention s'est matérialisée par la mise au point d'un programme de restructuration devant s'étaler sur les deux prochaines décennies et prévoyant la plantation d'un million d'hectares et l'élaboration d'un plan de lutte contre la désertification.

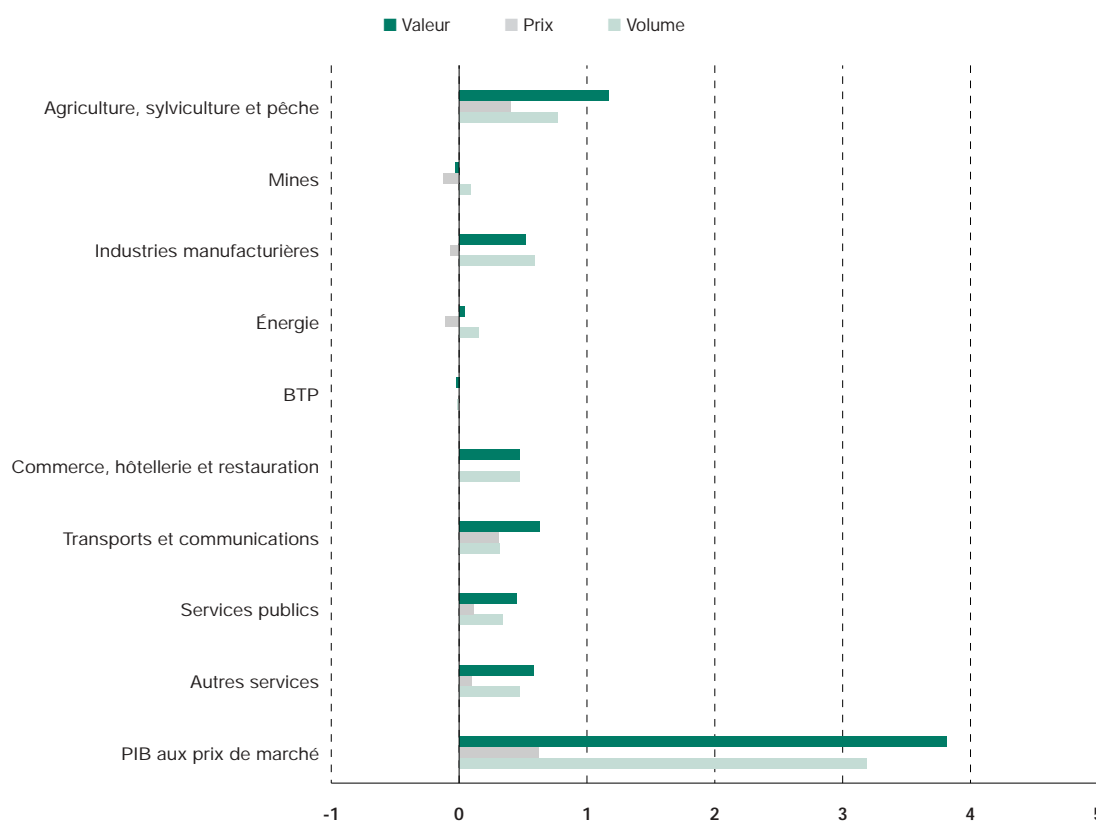
Concernant le secteur de la pêche, les pouvoirs publics n'ont pas reconduit l'accord de pêche avec l'Union européenne. En concertation avec la profession, ils mettent en œuvre un programme couvrant la période 2003/07, dont les principaux objectifs sont de porter

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la statistique.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la statistique.

la production à 1.7 million de tonnes et l'exportation à 20 milliards de dirhams (1.8 milliard de dollars), et d'assurer la création de 30 000 nouveaux emplois directs à l'horizon 2007. Ce programme prévoit le renforcement des infrastructures de pêche, le développement de nouvelles pêcheries et de l'aquaculture, la modernisation

de la flotte, la valorisation de la formation maritime et de la recherche scientifique, et l'adaptation du cadre réglementaire par l'élaboration d'un code de la pêche qui vient d'être soumis au Secrétariat général du Gouvernement. Pour l'année 2003, les autorités marocaines s'attendent à une croissance réelle de la

production agricole de 19.9 pour cent, notamment du fait d'une bonne production céréalière (près de 77.6 millions de quintaux), puis à une baisse de 4.8 pour cent en 2004.

Le secteur des industries manufacturières a connu en 2002 un ralentissement de la croissance de sa valeur ajoutée à 3.3 pour cent en termes réels, contre 4.2 pour cent en 2001. Exception faite des industries de la chimie et de la parachimie qui ont connu un léger regain de croissance (5.3 pour cent en 2002 contre 4.5 pour cent en 2001), toutes les autres industries manufacturières ont enregistré en 2002 une décélération de -5.4 points de pourcentage pour les industries agro-alimentaires (1.6 pour cent de croissance en 2002 contre 7 pour cent en 2001), de -0.9 point de pourcentage pour les industries métallurgiques mécaniques, électriques et électroniques (3.5 pour cent en 2002 contre 4.4 pour cent en 2001) et de -0.2 point de pourcentage pour les industries du textile et du cuir (1.2 pour cent de croissance en 2002 contre 1.4 pour cent en 2001). La croissance des activités minières s'est légèrement améliorée en 2002 (3.2 pour cent contre 2.9 pour cent en 2001), et ce malgré une demande internationale peu soutenue et une diminution des cours mondiaux de la plupart des minerais exportés par le Maroc. La croissance du secteur de l'énergie s'est ralentie, en termes réels, de 4.8 points de pourcentage (3 pour cent contre 7.8 pour cent en 2001), en raison du recul de l'activité de raffinage, lié notamment à l'incendie qui a endommagé la raffinerie de la Société anonyme marocaine de raffinages (SAMIR) en novembre 2002. La SAMIR a retrouvé progressivement sa capacité de production en 2003 avec la remise en service de ses trois unités endommagées, respectivement en janvier, mars et juillet 2003.

Enfin, la croissance de la valeur ajoutée du secteur du bâtiment et travaux publics est passée de 5.9 pour cent en 2001 à 5 pour cent en 2002 en raison d'une diminution de 1.8 pour cent de l'investissement en travaux publics après trois années d'accroissement soutenu. Dans l'ensemble, le secteur secondaire, dont la part représentait 30.3 pour cent du PIB en 2002, a enregistré un ralentissement de sa croissance, passée à 2.7 pour cent en termes réels contre 5 pour cent en 2001.

Les autorités marocaines s'attendent à un meilleur comportement de ce secteur au cours de la période à venir, puisqu'elles prévoient que sa croissance réelle, estimée à 3.4 pour cent pour 2003, sera de 4.4 pour cent en 2004.

Avec une part quasiment stable de 38.8 pour cent du PIB en 2002, le secteur des services a connu en 2002 une croissance plus vigoureuse qu'en 2001, de 3.2 pour cent contre 2 pour cent. Cette progression est due notamment au secteur des transports et communications qui a crû de 4.5 pour cent en 2002 contre -0.2 pour cent en 2001, et au commerce qui est passé à 3.9 pour cent de croissance en 2002 contre 3.1 pour cent en 2001. Les performances réalisées par ces deux sous-secteurs ont pu compenser, en partie, la baisse sensible de l'activité du secteur de l'hébergement et de la restauration qui a été en 2002 de 7.5 pour cent (après une première baisse de 1.1 pour cent en 2001) du fait du fléchissement de l'activité touristique, comme en témoignent la diminution de 1.2 pour cent des arrivées de touristes étrangers (hors Marocains résidant à l'étranger et croisiéristes) et celle de 10.9 pour cent du nombre global des nuitées dans les hôtels classés, faisant suite à une première baisse de 6.2 pour cent en 2001. Au sein du secteur des services, le sous-secteur financier a connu un ralentissement de sa croissance, qui est passée de 4.4 pour cent en 2001 à 2.8 pour cent en 2002, ce qui reflète, dans une large mesure, le ralentissement de l'activité économique. Profitant de la reprise économique en 2003, le secteur tertiaire a connu une croissance plus vigoureuse de l'ordre de 3.6 pour cent, qui devrait se confirmer en 2004 à hauteur de 4.9 pour cent.

Pour ce qui est des composantes de la demande, la consommation privée a faiblement augmenté en 2002 et 2003, malgré la maîtrise de l'inflation et le recul du taux de chômage. De même, l'investissement privé a manqué de dynamisme et, en 2003, on estime qu'il y a eu une baisse de la formation brute de capital fixe, générée par la diminution de l'investissement privé et une stabilité de l'investissement public. Cette évolution devrait être suivie d'une reprise en 2004 et 2005 grâce à la croissance aussi bien de l'investissement privé que de l'investissement public.

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
<b>Formation brute du capital</b>	<b>20.7</b>	<b>23.2</b>	<b>23.4</b>	<b>22.7</b>	<b>20.6</b>	<b>21.6</b>	<b>22.3</b>
Publique	3.7	3.0	2.9	2.7	2.7	2.9	3.1
Privée	17.0	20.1	20.5	20.0	17.9	18.7	19.2
<b>Consommation finale</b>	<b>88.9</b>	<b>88.2</b>	<b>86.6</b>	<b>86.5</b>	<b>82.5</b>	<b>80.6</b>	<b>80.4</b>
Publique	17.4	19.1	19.8	20.1	19.1	19.1	18.9
Privée	71.5	69.1	66.8	66.4	63.4	61.5	61.6
<b>Solde extérieur</b>	<b>-9.6</b>	<b>-11.4</b>	<b>-10.0</b>	<b>-9.2</b>	<b>-3.1</b>	<b>-2.2</b>	<b>-2.7</b>
Exportations	23.6	24.9	25.1	26.5	30.4	30.5	30.1
Importations	-33.2	-36.3	-35.1	-35.6	-33.5	-32.7	-32.8

Source : Données du FMI et des autorités locales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire et monétaire

Faire face à une demande de plus en plus exigeante, quantitativement et qualitativement, dans les différents secteurs sociaux (éducation, santé) et lutter contre les disparités sociales et régionales avec des recettes qui, dans leur configuration actuelle, dépendent largement des produits de la privatisation et sont appelées à subir l'effet du démantèlement tarifaire, tel est l'exercice auquel doivent se livrer les autorités marocaines. Cet exercice est d'autant plus délicat que le Maroc a fait le choix de s'intégrer d'une manière prononcée dans l'économie mondiale, choix qui nécessite que l'élaboration du budget s'assure de la réaction voulue du secteur privé et de l'amélioration de la compétitivité de l'économie.

Dans ce cadre, les recettes, hors comptes spéciaux du Trésor, sont passées de 116 milliards de dirhams (10.3 milliards de dollars) en 2001 à 95.5 milliards de dirhams (8.7 milliards de dollars) en 2002. Ce recul s'explique dans une large mesure par la baisse des recettes de privatisation qui se sont situées à 621 millions de dirhams (56 millions de dollars) en 2002 contre 23.4 milliards de dirhams (2.1 milliards de dollars) une année auparavant. Cette diminution des recettes de privatisation a été en partie compensée par une augmentation plus importante des recettes fiscales. En effet, ces dernières ont progressé de 4 pour cent par rapport à 2001, suite à une hausse de 2.216 milliards de dirhams (200 millions de dollars) des impôts directs,

de 880 millions de dirhams (80 millions de dollars) des impôts indirects et de 453 millions de dirhams (40 millions de dollars) des droits d'enregistrement et de timbre. Les droits de douane ont connu une très légère baisse (-0.9 pour cent) qui les a ramenés à 12.233 milliards de dirhams (1.1 milliard de dollars) en 2002. Cette baisse résulte de l'entrée en vigueur en mars 2002 de la troisième tranche du démantèlement tarifaire, dans le cadre de la mise en œuvre de la zone de libre-échange avec l'Union européenne. Les recettes de privatisations proviennent exclusivement de la cession de la première tranche du capital de la Banque centrale populaire (544 millions de dirhams ou 50 millions de dollars) et de FERTIMA (77 millions de dirhams ou 7 millions de dollars). Elles n'ont pas pu s'établir à leur niveau prévu à cause du report des ouvertures de capital de la Régie des tabacs et de Maroc Telecom.

Les dépenses totales, hors Fonds spéciaux, ont diminué de 2.3 pour cent, à 108.055 milliards de dirhams (9.8 milliards de dollars) en 2002 contre 110.576 milliards de dirhams (9.7 milliards de dollars) en 2001, reflétant l'effort entrepris par les autorités marocaines pour tenir compte de l'évolution des recettes et contenir le déficit budgétaire. Cette baisse a affecté les dépenses ordinaires (-1.5 pour cent), en raison d'une diminution substantielle des dépenses au titre de la compensation de l'ordre de 52 pour cent (2.352 milliards de dirhams en 2002 ou 210 millions de dollars contre 4.892 milliards de dirhams ou 430 millions de dollars en 2001). L'allègement de la charge de la compensation sur le budget de l'État a été permis par la libéralisation des prix des huiles

alimentaires et par la décompensation du sucre à destination industrielle, perçues par les pouvoirs publics comme les premières étapes devant conduire à la refonte totale de la politique de compensation. Le recul des dépenses ordinaires s'explique également par une diminution de 7.2 pour cent des intérêts de la dette, qui résulte de la combinaison d'une baisse de 28.3 pour cent des intérêts de la dette extérieure et d'une augmentation de 2.6 pour cent des intérêts au titre de la dette intérieure. Pour maîtriser l'évolution des dépenses publiques, les autorités marocaines ont aussi diminué les dépenses d'investissement de 5.5 pour cent (19.259 milliards de dirhams - 1.7 milliards de dollars - en 2002 contre 20.396 milliards de dirhams - 1.8 milliards de dollars - en 2001), tout en les orientant essentiellement vers les infrastructures, la lutte contre les effets de la sécheresse et les secteurs sociaux.

Cette évolution des dépenses et des recettes publiques a donné lieu à une hausse du déficit budgétaire en 2002 qui s'est établi à hauteur de 17.050 milliards de dirhams ou 1.6 milliard de dollars (10.041 milliards de dirhams ou 900 millions de dollars en 2001), soit 4.3 pour cent du PIB contre 2.6 pour cent en 2001. Ce déficit s'est cependant légèrement réduit en 2003 pour se situer aux alentours de 3.8 pour cent du PIB. Il pourrait continuer à diminuer en 2004 et 2005 en raison d'une meilleure maîtrise de la dépense publique et se situer à 3.2 pour cent du PIB.

L'année 2002 a été caractérisée par un ralentissement de la croissance de la masse monétaire (M3) qui a été de 6.4 pour cent après avoir atteint 14.1 pour cent en 2001. Cette décélération s'explique notamment par le fléchissement du rythme d'accroissement des avoirs

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
<b>Recettes totales (avec dons)<sup>a</sup></b>	<b>23.9</b>	<b>26.2</b>	<b>30.3</b>	<b>24.0</b>	<b>23.1</b>	<b>23.1</b>	<b>23.0</b>
Recettes fiscales	21.6	22.7	22.0	22.0	21.1	21.1	21.0
<b>Dépenses totales (et prêts nets)<sup>a</sup></b>	<b>29.1</b>	<b>32.1</b>	<b>32.8</b>	<b>28.2</b>	<b>26.9</b>	<b>26.3</b>	<b>26.2</b>
Dépenses courantes	22.1	24.2	23.5	22.3	21.0	20.6	20.2
<i>Sans les intérêts</i>	16.2	18.9	18.6	17.9	17.0	17.0	16.8
Salaires	11.2	12.0	12.5	12.2	11.8	11.7	11.6
Paievements d'intérêts	6.0	5.3	4.9	4.4	4.0	3.5	3.3
Dépenses en capital	5.6	5.4	5.3	4.8	4.9	5.2	5.5
<b>Solde primaire</b>	<b>0.8</b>	<b>-0.6</b>	<b>2.3</b>	<b>0.1</b>	<b>0.2</b>	<b>0.3</b>	<b>0.1</b>
<b>Solde global</b>	<b>-5.2</b>	<b>-5.9</b>	<b>-2.6</b>	<b>-4.3</b>	<b>-3.8</b>	<b>-3.2</b>	<b>-3.2</b>

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI et des autorités locales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

extérieurs nets qui s'est situé à 8.7 pour cent en 2002 contre 86.4 pour cent en 2001 (il avait été généré par une forte progression des entrées d'investissements et prêts privés étrangers, associés aux opérations de privatisations). Le crédit intérieur a enregistré une croissance de l'ordre de 4.1 pour cent (3 pour cent pour les créances sur l'État et 4.3 pour cent pour les concours à l'économie). L'évolution des crédits accordés à l'économie est marquée par un net ralentissement depuis 2000 (4 pour cent en moyenne annuelle entre 2000 et 2002 contre 9 pour cent entre 1998 et 2000). Ce fléchissement a surtout touché les crédits à l'équipement qui ont reculé en 2002 de 7.2 pour cent alors que les

crédits à la consommation ont progressé de 1.1 pour cent et les crédits immobiliers de 14.5 pour cent.

Cette évolution est concomitante avec une augmentation des ressources des banques de 6 pour cent en 2002 et une hausse de 3.6 points de pourcentage du taux de liquidité (M3/PIB) de l'économie (99.4 pour cent en 2002 contre 95.8 pour cent en 2001) et ce malgré les efforts déployés par la Bank Al Maghrib pour atténuer les effets de la surliquidité des banques. La banque centrale a, dans cet objectif, opéré des reprises de liquidité sur le marché monétaire et relevé le coefficient de réserve obligatoire de 10 à 14 pour cent.



Elle a également donné la possibilité aux banques d'effectuer des opérations de placement en devises à l'étranger et accordé à des étrangers non-résidents des crédits en dirhams remboursables par des apports en devises pour l'acquisition ou la construction de biens immobiliers au Maroc.

Dans ce contexte, le taux d'inflation a atteint 2.8 pour cent en 2002 contre 0.6 pour cent en 2001. Cette augmentation a été principalement générée par celle des prix des produits alimentaires (4.3 pour cent contre -un pour cent en 2001) alors que les produits non alimentaires ont vu leur inflation baisser de 2 pour cent en 2001 à 1.4 pour cent en 2002. En 2003, le taux d'inflation a été ramené à 1.2 pour cent, reflétant les progrès de la politique monétaire, et il devrait s'établir à 2 pour cent environ en 2004 et 2005.

En matière de change, la politique poursuivie en 2002 par la banque centrale a conduit à une dépréciation du dirham par rapport à l'euro de l'ordre de 2.5 pour cent, faisant suite à celle de 3.4 pour cent en 2001, ce qui a permis de compenser en grande partie son appréciation de 6.3 pour cent en 2000. En revanche, le dirham s'est apprécié en 2002 de 2.8 pour cent par rapport au dollar après une dépréciation de 7 pour cent par rapport à cette monnaie en 2001 et de 8.2 pour cent en 2000. Cette évolution traduit une politique de correction du taux de change pour soutenir la compétitivité des entreprises marocaines, notamment sur le marché européen, et leur permettre de mieux faire face à une concurrence étrangère de plus en plus grande et à une conjoncture économique internationale peu favorable. Cette politique s'est poursuivie en 2003

puisque le dirham s'est déprécié d'environ 4 pour cent par rapport à l'euro et de l'ordre de 15.5 pour cent par rapport au dollar.

### Position extérieure

Les réformes du commerce extérieur engagées par le Maroc, à partir de la seconde moitié des années 1980, ont facilité l'ouverture de l'économie mais n'ont pas été suffisantes pour empêcher la dégradation de la compétitivité des entreprises au cours des années 1990. Cette situation est due au fait que, d'une part, la politique macro-économique a conduit à une appréciation du taux de change réel au cours de cette décennie, d'autant plus préjudiciable que les économies concurrentes ont procédé dans leur grande majorité à des dévaluations réelles. D'autre part, les réformes entreprises n'ont pas été consolidées ni complétées par des réformes structurelles de nature à améliorer l'environnement des affaires et la productivité. L'ouverture de l'économie s'est en outre renforcée ces dernières années avec la ratification de l'accord d'association avec l'Union européenne en 2000 (signé en 1996), qui a pour conséquence le démantèlement graduel réciproque de la protection douanière entre le Maroc et l'UE pour les produits manufacturés. La 3ème et dernière tranche de suppression des droits de douane sur les biens importés de l'UE non produits au Maroc a été menée en 2003, tandis que les droits sur les produits en concurrence avec les produits marocains ont été diminués en mars 2003 d'une première tranche de 10 pour cent, leur démantèlement complet devant s'achever d'ici 2012 par tranches annuelles de 10 pour cent.

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Balance commerciale	-9.4	-12.3	-11.5	-11.1	-11.8	-11.6	-12.1
Exportations de biens (f.o.b.)	21.0	22.3	21.1	21.7	19.0	18.5	18.1
Importations de biens (f.o.b.)	-30.3	-34.6	-32.6	-32.8	-30.8	-30.1	-30.1
Services	2.9	6.1	8.3	8.0			
Revenu des facteurs	-4.0	-2.6	-2.5	-2.0			
Transferts courants	6.9	7.4	10.5	9.2			
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-3.6</b>	<b>-1.4</b>	<b>4.8</b>	<b>4.1</b>			

Source : Données du FMI et des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Pour l'année 2002, la part des exportations dans le PIB s'est améliorée de 0.6 pour cent, ce qui représente une progression en valeur de 7.1 pour cent, obtenue grâce à la croissance des exportations de demi-produits, de produits finis de consommation et de produits alimentaires respectivement de 14, 3.7 et 8.8 pour cent. Notamment, les exportations des produits électriques et électroniques ont crû de 29.2 pour cent (après un repli de 4.7 pour cent en 2001) et celles des vêtements confectionnés ont augmenté de 7.3 pour cent (contre 6.2 pour cent en 2001). Les exportations de l'Office chérifien des phosphates (phosphates, engrais naturels et acide phosphorique) ont régressé de 3.4 pour cent en 2002 après une augmentation de 2.4 pour cent en 2001. Cette évolution résulte de la baisse des ventes des phosphates de 5 pour cent et des engrais naturels et chimiques de 7.5 pour cent.

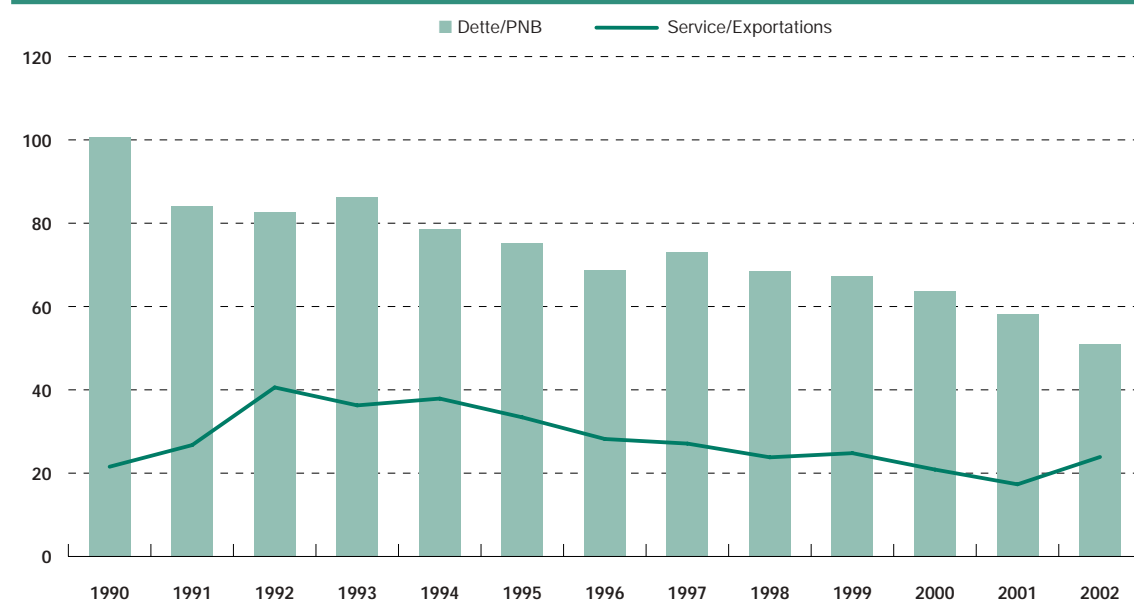
Les importations en dirhams ont progressé de 2.8 pour cent en valeur en 2002 et baissé de 0.2 points en pourcentage du PIB. Cette évolution recouvre une augmentation des importations de biens d'équipement de 13.6 pour cent, des produits bruts de 13.7 pour cent et des produits finis de consommation de 4.7 pour cent, et une baisse des importations de produits

alimentaires de 1.7 pour cent et des achats de pétrole brut de 11.2 pour cent (suite à l'incendie de la raffinerie de la SAMIR).

Malgré les évolutions encourageantes des exportations, la balance commerciale du Maroc connaît un déficit durablement élevé, de 44 milliards de dirhams en 2002 (4 milliards de dollars), soit 11.1 pour cent du PIB. Toutefois, avec des recettes touristiques s'établissant à 29 milliards de dirhams (2.6 milliards de dollars) et surtout des transferts courants nets, bien qu'en repli, se situant à 36.6 milliards de dirhams soit 3.3 milliards de dollars (contre 40.2 milliards de dirhams en 2001), l'économie marocaine a pu finir l'année 2002 avec un excédent du compte courant de l'ordre de 16.3 milliards de dirhams ou 1.4 milliard de dollars (contre 18.4 milliards de dirhams ou 1.6 milliard de dollars en 2001), soit 3.8 pour cent du PIB. L'excédent du compte courant est équivalent en 2003 du fait de la stabilité des exportations et importations. Le compte courant devrait cependant enregistrer une nouvelle détérioration en 2004 et 2005.

Le compte du capital et d'opérations financières a enregistré un déficit de 8.4 milliards de dirhams

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

(760 millions de dollars) en 2002, contre un excédent de 22.6 milliards de dirhams (2 milliards de dollars) en 2001. Ce déficit s'explique par la baisse substantielle des prêts et investissements privés étrangers et par l'aggravation du déficit des opérations financières du secteur public de 16.4 pour cent en 2002, due à l'accroissement de 10.5 pour cent des dépenses d'amortissement de la dette extérieure suite aux règlements opérés dans le cadre de la gestion active de la dette. L'ensemble de ces évolutions a permis à l'économie marocaine de réduire d'une manière sensible son taux d'endettement extérieur, le ramenant de 58.1 pour cent du PNB en 2001 à 51.0 pour cent en 2002, et d'améliorer ses avoirs extérieurs nets exprimés en mois d'importation de biens et services de 9.1 mois en 2001 à 9.4 mois en 2002.

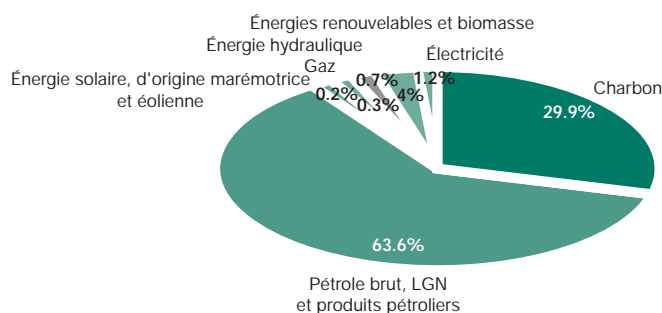
## Questions structurelles

Le Maroc a besoin d'une croissance de 5 à 6 pour cent par an pour élever le niveau de vie de la population, diminuer le chômage et réduire la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, il doit parvenir à améliorer la productivité des facteurs par une mise à niveau des entreprises, nécessaire aussi pour tirer parti des accord de libre-échange en cours de mise en œuvre avec l'Union européenne. Il doit aussi améliorer le climat des affaires, afin de dynamiser l'investissement privé. Cela suppose des dérèglementations favorisant la concurrence et une plus grande flexibilité sur le marché du travail, ainsi que l'achèvement des réformes du système financier.

Dans le domaine énergétique, la situation du Maroc se caractérise, globalement, par une concentration de la consommation nationale autour de la ressource fossile (de l'ordre de 65 pour cent pour le pétrole et 27 pour cent pour le charbon) et par une faiblesse des ressources énergétiques nationales ayant entraîné une dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour plus de 90 pour cent.

Pour contenir l'impact de cette double dépendance sur la croissance et les conditions de vie de la population, notamment en milieu rural, le Maroc a adopté une stratégie énergétique qui s'articule autour de trois axes : la stabilisation des approvisionnements en produits énergétiques au meilleur coût possible, la mise en place de programmes visant la généralisation de l'accès à l'énergie commerciale pour la population aussi bien en milieu urbain que rural et la préservation de l'environnement. Pour atteindre leurs objectifs, les autorités ont fait appel à plusieurs politiques dont la libéralisation du secteur de l'énergie, par un décret modifiant en 1994 le statut de l'Office national de l'électricité (ONE) et autorisant les concessions dans la production de l'électricité pour déléguer ensuite sa distribution dans les grandes villes à des opérateurs privés (Lydec à Casablanca, Rédal à Rabat et Vivendi à Tétouan et Tanger). Le gouvernement marocain a également procédé à la privatisation des sociétés de distribution des produits pétroliers, en 1994, et des deux sociétés de raffinage SAMIR et Société chérifienne des pétroles (SCP), en 1997, au profit du groupe Corral Pétroleum qui les a fusionnées en juin 1999. Enfin, les activités de l'Office national de recherches et

Figure 7 - Composition de l'offre intérieure d'énergie en 2001



Source : Agence internationale de l'énergie.

d'exploitations pétrolières (ONAREP) et du Bureau de recherche et de participation minière (BRPM) ont été regroupées en 2000. Pour encourager davantage l'initiative privée et le partenariat dans ce secteur, un nouveau code des hydrocarbures a été promulgué en 2000 octroyant aux compagnies pétrolières des exonérations fiscales tout en allégeant les procédures de conclusion des conventions.

S'appuyant sur ces réformes réglementaires et institutionnelles, la stratégie énergétique du gouvernement marocain repose également sur des actions visant la diversification des sources énergétiques. Dans ce cadre, l'ONE dispose de 24 centrales hydroélectriques pouvant satisfaire, en dehors des années de sécheresse, 8 pour cent de la consommation électrique nationale. Le Maroc a également opéré dans les années 1980 une reconversion partielle au profit du charbon pour satisfaire la consommation énergétique des cimenteries et des sucreries et de certaines centrales thermiques de l'ONE. Dans la même perspective, le Maroc a accueilli une partie du gazoduc Maghreb-Europe (1996), dont l'extension est en cours. Pour l'électricité, une interconnexion a été établie avec l'Espagne (1997), avec en prévision le doublement de sa capacité et l'établissement d'une troisième ligne d'interconnexion avec l'Algérie. Enfin, en décembre 2002, l'ONE, en partenariat avec les groupes Endesa et Siemens, a signé les contrats de construction de la centrale à cycle combiné de Tahaddart, fonctionnant au gaz naturel. Les premiers travaux sur site ont démarré en février 2003 et la mise en service de la centrale, qui permettra de satisfaire à terme 17 pour cent de la demande nationale d'électricité, est prévue pour février 2005. Pour promouvoir et développer les énergies renouvelables, plusieurs actions ont été entreprises dont la construction du parc éolien de Koudia Baida (2000) et les exonérations accordées par l'État, depuis 1996, sur les équipements utilisant ces énergies. Concernant le développement du nucléaire à usage civil, le gouvernement marocain a créé un centre spécialisé en la matière, le Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires, et il essaie de développer sa coopération avec les États-Unis en vue, notamment, d'achever la construction d'un réacteur expérimental sur le site de Maâmora.

Ces réformes ont été accompagnées, à partir de 1995, d'une adaptation de la politique fiscale et tarifaire dans le secteur énergétique, afin d'améliorer son fonctionnement tout en stabilisant les recettes budgétaires. Les prix des produits pétroliers à la sortie des raffineries sont désormais indexés sur les cotations internationales de Rotterdam ; les prix de certains produits (huiles de base, bitume, paraffine et propane) ont été libéralisés ; et les droits de douane sur le pétrole importé ont été remplacés par des taxes intérieures à la consommation (TIC) calculées sur la base des quantités consommées en produits raffinés. Prenant en considération l'impact de cette politique sur la compétitivité des entreprises, les autorités marocaines ont introduit cependant une exonération des différentes taxes pour les secteurs de la pêche et des transports maritimes et aériens. Elles ont aussi institué un régime de *draw-back* des taxes payées sur l'énergie électrique au profit de certaines entreprises exportatrices (producteurs de ciments, d'ouvrages en ciment, de pneumatiques, de clinkers, etc.) ; une réduction de plus de 50 pour cent de la quotité de la TIC sur les combustibles utilisés pour la production de l'électricité ; et l'extension progressive, à partir de 2001, du principe de déductibilité de la TVA payée sur le gas-oil pour le secteur du transport routier public, de voyageurs et de marchandises. En 2002, le gouvernement marocain a aussi adopté des mesures provisoires ayant trait à l'exonération des droits de douane sur les produits raffinés importés, à la suspension de la TVA sur le butane et le propane importés et à la réduction à 2,5 pour cent des droits de douane appliqués à ces deux produits. Ces mesures ont été prises suite à l'incendie de la SAMIR.

Le programme de mise à niveau au Maroc vise l'amélioration des performances des entreprises et le renforcement de leur environnement immédiat. Pour cela, le Maroc bénéficie d'une aide de l'Union européenne dans le cadre du programme MEDA. Le programme de mise à niveau est placé sous la responsabilité du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications, et est piloté sur le terrain par le Comité national de mise à niveau (CNMN). Les domaines couverts par le programme concernent la formation professionnelle, la promotion des exportations

et les mécanismes de financement de l'investissement des entreprises. En matière de formation, les taux d'encadrement supérieur et moyen n'ont pas progressé et l'apport des fonds disponibles grâce au programme MEDA n'a pas suffi à engager davantage les entreprises, en particulier les PME, dans l'amélioration de la qualification de leurs employés. En matière de financement, plusieurs instruments ont été mis en place, notamment dans le cadre de la contribution de la Caisse centrale de garantie (CCG), des fonds spécialisés et de lignes de crédit étrangères. Le programme de mise à niveau a été renforcé en juin 2003 par l'adoption de plusieurs mesures par le CNMN, notamment le regroupement des activités de promotion d'investissement et d'exportation en un seul organisme (ONIX), la création de l'Institut marocain de la normalisation (IMANOR) et du Comité marocain d'accréditation (COMAC). Le gouvernement envisage également l'élaboration d'une loi sur le contrôle de la qualité des produits, services et installations industriels.

L'amélioration de l'efficacité de l'économie passe aussi par la mise en œuvre du programme de privatisation lancé par le Maroc dès 1993, mais qui a connu ces dernières années une progression relativement lente. La Régie des tabacs, qui devait être privatisée en 2002, l'a été finalement en 2003, pour un montant de 14.1 milliards de dirhams (1.5 milliard de dollars), et a été la seule opération d'envergure cette année-là. En 2004, l'État envisage des recettes de privatisation de 12 milliards de dirhams avec la cession d'une deuxième tranche de 20 pour cent du capital de la Banque centrale populaire (après une première cession d'une tranche de 21 pour cent en 2002), la cession à Vivendi Universal de 16 pour cent de Maroc Telecom et la mise en bourse de cette dernière.

La banque centrale s'est employée à introduire en 2002 un certain nombre de réformes visant à consolider le système bancaire et à améliorer le fonctionnement du marché des capitaux, afin de dynamiser le financement de la restructuration de l'économie et sa mise à niveau. Les normes prudentielles imposées aux banques ont été réformées, avec l'adoption d'un cadre réglementaire régissant l'audit externe des établissements de crédit et spécifiant les conditions d'agrément des

auditeurs externes et l'étendue des travaux qu'ils doivent effectuer. La banque centrale a aussi aménagé la réglementation afférente à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, tout en étendant cette réglementation aux sociétés de financement.

Dans le même ordre d'idées, il convient de relever le renforcement des pouvoirs de la banque centrale en matière de supervision du système bancaire (prévu par le projet de la loi bancaire) et de son autonomie en matière de conduite de politique monétaire (stipulée par le projet de loi portant statuts de Bank Al Maghrib). Le désengagement de la banque centrale du capital des établissements de crédit est également prévu, ce qui devrait permettre de consolider son rôle de supervision de l'évolution du secteur bancaire. Concernant les actions de restructuration de ce secteur, il faut signaler la transformation de la Banque nationale de développement économique en banque d'affaires, du Crédit populaire du Maroc en société anonyme et le plan de redressement du Crédit immobilier et hôtelier.

## Contexte politique et social

Le Maroc a connu ces dix dernières années des changements importants, dont les effets convergent vers une démocratisation de la vie publique et une plus grande transparence du mode de fonctionnement de l'État et de ses institutions. L'un des leviers de ces changements a été l'amendement de la Constitution, auquel le Maroc a procédé en 1996 sous le règne de feu le Roi Hassan II. Ce dernier prévoyait, entre autres, le renforcement du pouvoir législatif et a servi de cadre aux élections organisées en 1997. Concrétisant cette nouvelle orientation, ces élections ont abouti à un gouvernement de coalition nationale dirigé par M. Abderahman Youssoufi, grande figure de l'opposition marocaine. Déterminé à donner un nouveau souffle au processus de transition politique, le Roi Mohammed VI a initié plusieurs mesures allant dans le sens du renforcement des libertés et des droits de l'Homme.

S'inscrivent dans ce cadre, la création d'un Comité consultatif des droits de l'Homme doté de larges pouvoirs d'investigation et comprenant les représentants

de tous les partis politiques et des ONG, la réforme du code des libertés publiques, la réforme de l'audiovisuel par la création du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, l'adoption de la loi relative à la suppression du monopole de l'État en matière de radiodiffusion et télévision, et la consolidation des droits des minorités comme en témoigne la création d'un Institut royal de la culture amazigh ayant pour mission de promouvoir cette culture et d'intégrer la langue berbère dans l'enseignement. Dans ce registre, figurent également des gestes hautement symboliques, comme l'autorisation donnée à la famille Oufkir de retourner au Maroc et la mise à l'écart de l'ancien ministre de l'Intérieur, Driss Basri.

Dans la même perspective, plusieurs actions ont été introduites pour renforcer la transparence du fonctionnement de l'État et améliorer le rapport de l'administration au citoyen. Parmi ces actions, il faut signaler la réforme de la passation des marchés publics, la mise en place de cours régionales des comptes pour généraliser l'audit des comptes publics et celle d'un nouveau code de recouvrement des créances publiques, la promulgation de la loi obligeant les administrations à justifier leurs décisions à l'égard des usagers en leur imposant d'éviter l'utilisation des décisions orales et la création d'une institution indépendante de médiation (Al Wassit), chargée de recueillir les doléances des citoyens et d'intervenir pour le règlement des litiges les opposant à l'administration.

L'une des plus grandes réformes mises en œuvre par le Roi Mohammed VI demeure celle portant sur le code de la famille, la nouvelle *moudawana* (adoptée début 2004) qui stipule, entre autres, de placer la famille « sous la responsabilité conjointe des deux époux » et non plus du seul mari, l'abandon de la règle de « l'obéissance de l'épouse à son mari » et de la tutelle, le relèvement de l'âge de mariage de la femme de 15 à 18 ans, l'obligation de se référer au juge pour la répudiation et le droit de la femme de demander le divorce. Le social constitue l'une des grandes priorités des autorités marocaines, aussi bien pour des considérations purement sociales (relèvement des capacités individuelles, lutte contre les disparités sociales et régionales, la pauvreté et l'exclusion) que pour des

raisons économiques (nécessité de développer les compétences et les qualifications dont doivent disposer les entreprises pour améliorer leur productivité et leur compétitivité). Ainsi, au cours des dernières années, le gouvernement a accordé une attention particulière à la lutte contre la pauvreté : celle-ci s'est en effet accrue durant dans la dernière décennie pour concerner, d'après les derniers chiffres officiels, près de 5.3 millions de personnes en 1999 (contre 3.4 millions en 1990) faisant ainsi passer le taux de pauvreté de 13.1 pour cent à 19 pour cent au cours de cette période. Cet accroissement de la part de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté a davantage affecté la population rurale (27.2 pour cent en 1999 contre 18 pour cent en 1990) que la population urbaine (7.6 pour cent en 1990 contre 12 pour cent en 1999).

L'économie marocaine a pu créer en 2002 près de 221 000 emplois contre 64 000 seulement en 2001. Cette différence s'explique essentiellement par l'évolution des créations en milieu rural qui a enregistré 52 000 emplois nouveaux en 2002 après en avoir perdu près de 109 000 en 2001. Il en est résulté une baisse du taux de chômage à l'échelle nationale de 0.9 point de pourcentage en 2002, le ramenant à 11.6 pour cent de la population active (contre 12.5 pour cent en 2001). Cette diminution a profité beaucoup plus aux hommes qu'aux femmes. Le taux de chômage des diplômés a reculé de 26.8 à 25.6 pour cent en milieu urbain et de 15.8 à 13.6 pour cent en milieu rural entre 2001 et 2002. Ce taux demeure largement supérieur à celui des non diplômés qui s'est établi à 10.4 pour cent dans le milieu urbain et à 2.6 pour cent dans le milieu rural.

Dans le cadre de la Stratégie de développement social intégré qui vise essentiellement l'amélioration de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base, la mise en place d'activités génératrices de revenus et la promotion de l'emploi des jeunes, les pouvoirs publics ont renforcé la politique de proximité. Outre les mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté (lutte contre la mendicité, lutte contre le commerce ambulancier, action de l'entraide nationale...), cette politique se traduit par des programmes volontaristes visant à réduire les déficits enregistrés dans les domaines de l'habitat social et de l'infrastructure rurale de base.

En matière de logement, les autorités marocaines se sont appuyées pour élaborer leur nouvelle stratégie sur un diagnostic du secteur selon lequel le Maroc souffrait d'un déficit en logement estimé à 1.24 million d'unités en 2002 ; l'habitat insalubre représenterait les deux tiers de ce déficit (540 000 unités pour l'habitat non réglementaire et 270 000 unités pour les bidonvilles). Cette nouvelle stratégie s'articule sur plusieurs actions et programmes dont le Programme national de prévention et d'action de résorption de l'habitat insalubre (PNRARHI), devant s'étaler sur 10 ans, et qui est une actualisation du Programme national de lutte contre l'habitat insalubre (PARHI). Elle prévoit également, en vue d'améliorer l'accès des plus démunis au logement social, de diversifier le produit logement en fonction de trois catégories de revenu (en multiples du SMIG) en offrant un produit logement à prix préférentiel, variant entre 80 000 et 120 000 dirhams (7 300 et 10 900 dollars) pour la catégorie à revenu faible. Les autres segments de la demande profiteront de la poursuite de la production de logements sociaux d'une valeur immobilière de 120 000 à 150 000 dirhams (10 900 à 13 600 dollars) et de 150 000 à 200 000 (13 600 à 18 200 dollars) dirhams. Elle comprend enfin des mesures devant autoriser l'élargissement de l'accès au crédit logement aux ménages à faibles et moyens revenus par une plus forte implication du système bancaire dans le financement du logement social.

Afin de réduire les disparités régionales et d'améliorer les conditions de vie de la population, le gouvernement accorde un intérêt particulier au développement des infrastructures de base en milieu rural. C'est dans cette perspective qu'il a engagé dès 1995 trois grands programmes : le Programme d'électrification rurale généralisée, le Programme d'approvisionnement groupé en eau du monde rural et le Programme national de construction des routes rurales. Les résultats obtenus sont réels : le taux d'électrification en zone rurale est passé à 55 pour cent en 2002 (contre 17 pour cent en 1996), celui de l'accès à l'eau potable en milieu rural à 50 pour cent (contre 14 pour cent en 1994) et 7 719 kilomètres de routes rurales ont été réalisés.

Dans le domaine de la santé, conscientes des insuffisances du dispositif sanitaire, en particulier en

termes d'encadrement médical et paramédical de la population et de vétusté des infrastructures et des équipements, les autorités marocaines ont essayé d'améliorer l'offre de soins de base et la formation des ressources humaines. C'est dans ce cadre que s'inscrivent l'augmentation des établissements de santé de base, de 1980 en 1998 à 2341 en 2001, et le renforcement du personnel médical, comme l'atteste la réduction du nombre d'habitants par médecin passé de 2 579 en 1998 à 2 123 en 2001. De telles actions ont permis au Maroc d'enregistrer des progrès de la couverture sanitaire. L'espérance de vie a progressé, atteignant 70 ans en 2001 (69.2 en 1998) et la mortalité infantile s'est établie à 39 pour mille (66 pour mille en 1980). Le taux de couverture vaccinale des enfants âgés de moins d'un an est stable à 59 pour cent. Des efforts importants restent cependant à faire dans le domaine de la santé. Afin de garantir à la population des prestations plus accessibles et de meilleure qualité, le gouvernement marocain a mis en œuvre le Programme public d'amélioration du système sanitaire s'articulant autour du renforcement de la prévention, de l'extension du réseau hospitalier, de la réhabilitation des infrastructures sanitaires, de l'adoption d'une politique des médicaments adéquate et de l'extension de la couverture médicale.

En matière d'éducation, le gouvernement a mis en œuvre, en s'appuyant sur les recommandations de la Charte d'éducation-formation, une réforme du système éducatif qui s'est traduite par l'élaboration et l'adoption de plusieurs textes de lois relatifs, entre autres, à la mise en place des Académies régionales d'éducation et de formation, à l'organisation de la vie scolaire, la révision du statut particulier des établissements publics, la rénovation de l'enseignement fondamental. Si les premiers résultats de cette dynamique de réforme sont encourageants, ils demeurent insuffisants, notamment au niveau des enseignements du secondaire, du supérieur et de la formation professionnelle eu égard aux attentes de la population et de l'économie marocaines. En effet, c'est au niveau de l'enseignement primaire que les avancées réalisées sont le plus tangibles. Ainsi, le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans a été porté de 69 pour cent pour l'année scolaire 1997/98 à 92 pour cent en 2002/03. La progression de ce taux

pour les deux sexes a été même très significative en milieu rural où il est passé, sur la même période, de 55.4 pour cent à 87 pour cent pour les garçons et de 44.6 pour cent à 82.2 pour cent pour les filles. Il convient toutefois de signaler que, globalement, le taux net de scolarisation primaire ne satisfait pas aux objectifs de la Charte éducation-formation (95 pour cent pour l'année 2002/03), un écart que les autorités marocaines expliquent par le retard d'une année pris dans l'application de la réforme.

Pour l'année scolaire 2002/03, le taux de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans (au niveau du collège) a été de 66.3 pour cent contre 53.7 pour cent en 1997/98. Tout comme pour l'enseignement primaire, cette progression a aussi concerné le milieu rural où le taux est passé sur cette période de 29.7 à 47.4 pour cent, et les filles, dont le taux de scolarisation dans cette classe d'âge a doublé pour s'établir à 39 pour cent. Le taux de scolarisation dans l'ensemble du cycle

secondaire, en se situant à hauteur de 41.2 pour cent (14.2 pour cent dans le milieu rural) pour l'année 2002/03 demeure insuffisant par rapport aux exigences et aux multiples défis que l'économie marocaine doit relever. Il en est de même pour l'enseignement supérieur comme en témoigne la part des étudiants par rapport à la population totale qui n'a été que de 0.9 pour cent en 2002/03 alors qu'il a été de 1.6 pour cent en Algérie et de 2.3 pour cent en Tunisie pour la même année. Ces indicateurs montrent que, malgré les progrès accomplis et l'intérêt accordé par les autorités au développement de ce secteur (en lui consacrant près de 6.5 pour cent du PIB), des efforts supplémentaires sont nécessaires. Ils le sont d'autant plus que, malgré l'augmentation des ressources humaines et financières affectées aux programmes d'alphabétisation, le taux d'analphabétisme demeure très élevé : d'après les derniers chiffres disponibles, il touchait près de 49.3 pour cent de la population totale en 2002 et 66.9 pour cent de la population rurale en 1999.